Mais la surprise et, j'en conviens, l'effroi, me clouèrent à ma place. En face de moi, accroupie, l'œil farouche, une panthère me regardait !

C'était une bête de la grande espèce, forte comme une lionne de trois ans. Elle crispait ses lèvres en montrant les dents, et agitait doucement le bout de sa queue avec cette lenteur gracieuse propre aux animaux de la race féline.

Cela n'annonçait pas des dispositions très pacifiques. Sa maigreur effroyable attestait d'ailleurs un long jeûne, et, s'il est vrai que la panthère redoute la présence de l'homme et l'attaque rarement, il est prudent de songer qu'elle redoute encore plus la faim et peut, le cas échéant, devenir un terrible adversaire.

J'avais vu plus d'une fois la mort en face ; et cependant un léger frisson me courut dans les os, quand mon regard se croisa avec le regard étincelant de cette panthère qui me barrait la route.

Mon premier mouvement fut de lui brûler la cervelle. J'avais déjà épaulé, quand, heureusement pour moi, je songeai qu'en prévision du lièvre et de l'outarde, j'avais chargé mon fusil de plomb n° 4. Tirer une panthère avec du 4, fût-ce à deux pas, autant vaudrait chasser l'éléphant avec un pistolet de salon. Si j'avais tiré, j'étais mort. Excitée par une blessure inutile, la panthère n'aurait fait de moi qu'une bouchée !

Cependant, il fallait prendre un parti au plus vite.

Tirer, c'était la mort ; attendre, c'était la mort aussi ; fuir, c'était me perdre encore !

Un souvenir, rapide comme un éclair, me traversa l'esprit. Était-ce le fruit d'une lecture ou le reste d'un bavardage ? Je ne sais trop. Je me rappelai que les animaux de la race féline ne se jettent sur l'homme que s'il est seul, s'il est immobile ou cherche, par un brusque mouvement, à leur échapper.

Mon plan fut immédiatement arrêté.

Tourner le dos à la bête, marcher le plus vite possible sans paraître la fuir, et gagner du terrain, si faire se pouvait. Je comptais bien, tout en marchant, glisser deux balles dans mon fusil, et, dussent les canons éclater, brûler inopinément la cervelle à mon ennemie.

Une pareille décision voulait du sang-froid. Mais ce n'est pas pour rien que l'on a des moustaches de quarante centimètres ?

Toutes ces réflexions m'avaient pris moins de temps qu'il ne m'en a fallu pour vous les rapporter. Et moins d'une minute après la fatale rencontre, je m'en allais, le plus paisiblement du monde en apparence, d'un pas égal et ferme, remontant la colline dans la direction des grands bois, puisque la panthère me coupait la retraite du côté de la plaine.

— Morbleu ! me disais-je, il est impossible que je ne trouve pas, sur ma droite, une éclaircie où me fourrer pour la dépister et changer de route !

En même temps, je fouillais machinalement dans ma poche pour trouver des balles.

Hélas ! je me souvins trop tard que, vers le milieu du jour, fatigué de sentir mon sac à poudre et mes munitions me battre les côtés, j'avais imprudemment confié le tout à Si-Yahya, qui s'en allait pour le moment, bien tranquille, vers la redoute de Boghar.

Cette découverte faillit me faire perdre la tête.

Je me sentais sans défense. Il ne me restais de ressource que la ruse ; et lutter de finesse avec un animal de la race féline n'est pas chose facile ! Mais rien n'excite les facultés et n'accroît les forces comme un danger pressant. Je tenais à la vie et ne voulais la perdre que contraint et forcé.

Je continuai donc à marcher du même pas, jetant de temps à autre un regard derrière moi.

La panthère me suivait à pas lents, l'œil ouvert, la queue tendue, et, comme si elle eût deviné mes intentions, elle se maintenait en contre-bas dans une ligne oblique, interceptant tout passage vers la plaine et me forçant ainsi à monter toujours du côté des hautes futaies.

Quand je les atteignis, la nuit était venue déjà.

Il ne restait plus du soleil qu'une large bande sanglante à l'horizon. Au-dessus de ma tête, la lune brillait, et, glissant à travers les branches des chênes-lièges et des platanes, argentait, par places, l'inextricable fouillis des plantes entrelacées à mes pieds.

La marche devenait pénible. Dix fois j'avais essayé de changer de direction ; dix fois la panthère m'avait ramené dans sa ligne : elle semblait me diriger et me pousser vers un lieu connu d'elle et propice à ses lugubres desseins.

Je marchais depuis une heure, la fatigue commençait à me gagner, en même temps qu'une vague sensation de découragement et d'effroi m'envahissait.

Je sentais mes jambes, plus lourdes, ne franchir qu'avec peine les ronces et les pierres. Les minutes me semblaient des heures ; et j'entrevoyais l'instant fatal où je devais tomber sous les griffes de cette maudite bête dont le regard ne me quittait pas.

Je rassemblai mes forces et criai à pleins poumons :

— Si-Yahya !

Je n'entendis, pour réponse que le son de ma propre voix, qui se perdait dans les profondeurs de la forêt et le sourd grognement de la panthère attachée à mes pas.

Un nuage passa devant mes yeux, et je tremblai moi qui n'avais encore tremblé devant personne.

Mais j'eus honte bientôt de ma faiblesse.

— Morbleu ! m'écriai-je, il ne sera pas dit que le commandant Berneret est mort dévoré par un chat !

Et je me retournai, résolu à affronter la lutte corps à corps.

La panthère n'était plus là.

L'espoir me revint. D'autant mieux que j'étais sorti des grandes futaies et sentais sous mes pieds un terrain pierreux et solide. Devant moi, resserré entre une double haie de roches amoncelées, s'ouvrait une espèce de couloir qui, dans ces régions sauvages, pouvait passer pour un chemin frayé.

La marche y était facile.

Je poussai un soupir de satisfaction et pressai le pas, cherchant de droite et de gauche un abri.

Peine inutile. A mesure que j'avançais la double muraille de pierre qui bordait la route allait grandissant et s'escarpait de plus en plus.

Et je montais toujours ! et je ne savais ni où j'étais ni dans quelle direction j'avançais !

— Je n'ai rien à craindre tant que je marcherai, me disais-je ; j'en serai quitte pour marcher toute la nuit.

En même temps, je jetai un regard derrière moi.

A trois pas, j'aperçus la panthère, la gueule entr'ouverte, la queue droite, le regard menaçant.

— En avant ! en avant ! pensai-je en faisant un pas démesuré

Mais soudain, un obstacle imprévu me barra la route ! une roche de six à sept pieds, détaché de la montagne, obstruait, dans toute sa largeur, l'étroit couloir dans lequel je m'étais étourdiment engagé.

Les moments étaient précieux : je n'avais pas le temps d'y réfléchir. D'un bond, je fus au sommet de l'énorme pierre. J'allais sauter bravement de l'autre côté, lorsque, jetant les yeux instinctivement au-dessous de moi, je sentis mes cheveux se dresser sur ma tête ! Béant, insondable, s'ouvrait un gouffre hérissé de roches menaçantes, dont les sommets bizarres semblaient, à la clarté pâle de la lune, des fantômes accrochés aux flancs de l'abîme !

Je me retournai. Derrière moi, la panthère accroupie et se léchant les barbes semblait prête à s'élancer.

Je me crus perdu !

— Et...? demandai-je anxieux.

— Et...? mon ami, et je ne l'étais pas, puisque, grâce à Dieu, je vous raconte moi-même l'aventure.

Au-dessous de moi, j'avais entrevu des branches d'arbres engagées dans une anfractuosité de la roche. En étendant la main, je pouvais les saisir. Je me laissai glisser doucement, m'y accrochais des pieds et des mains, et attendis.

Je n'attendis pas longtemps.

Une seconde après, je voyais, rapide comme l'éclair, la panthère passer au-dessus de ma tête et disparaître dans les profondeurs de l'abîme.

Elle s'était prise dans son piège.

Je ne fus pas long à remonter, je vous prie de le croire ; mais j'étais...

Ce qui prouve, ajouta-t-il en manière de conclusion, que l'homme le plus brave peut avoir eu peur une fois en sa vie.

— Oui, commandant, répliquai-je : mais si c'est avec de pareils exemples que vous espérez me faire aimer la chasse !

— Il y a des êtres mal doués, monsieur !

Comme il me tendait son verre en même temps, le geste atténuait les paroles, dont je né songeais pas d'ailleurs à me fâcher, et après avoir trinqué une dernière fois, nous nous remîmes en chasse, les meilleurs amis du monde, comme toujours.

Paul CELIÈRES.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LES

CORPORATIONS D'ARTS & MÉTIERS

PAR L. LEGRAND (*)

Membre de la Société d'Emulation de Roubaix

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 11 juin)

CHAPITRE III

Oppression du travail sous le régime féodal. L'émancipation de la classe laborieuse commencée, grâce à l'influence de l'Eglise, par la Paix de Dieu et les Croisades, est achevée par la révolution communale du XIIe siècle Développement et rôle politique des Corporations à cette époque.

Les métiers forment la milice communale.

L'institution des communes eut d'excellents résultats au point de vue de la pacification intérieure des villes ; les bourgeois qui avaient formé entre eux cette ligue d'assurance mutuelle, veillèrent à la sûreté publique et protégèrent la propriété. Ils instituèrent à cet effet une milice communale chargée du guet, c'est-à-dire de la police de la ville durant la nuit. L'organisation des corps de métiers servit de base à celle de la nouvelle milice; chaque métier forma une compagnie et dut à son tour armer un certain nombre de ses membres pour la garde des tours et des portes de la ville et le maintien de la tranquillité intérieure.

Ces milices communales étaient parfois aussi appelées à combattre hors des murs de leurs cités. C'était lorsque le roi les convoquait à repousser l'étranger ou lorsqu'un allié de la commune réclamait le concours de leurs armes. L'une des circonstances les plus mémorables, comme aussi l'une des premières, où nous voyons figurer les milices communales, fut la bataille de Bouvines. Elles engagèrent la lutte, sauvèrent le roi sur le point d'être fait prisonnier et, par leur héroïque intrépidité, décidèrent du sort de la journée et par suite du salut de la France.

Querelles armées des métiers entre eux.

Une cause de troubles qui persista cependant après l'émancipation des communes, avait son germe dans l'inimitié qui existait entre certains métiers dont les professions étaient rivales, ou dont les membres étaient divisés par des antipathies, par des haines héréditaires dans les familles. L'autorité souveraine avec laquelle le conseil échevinal réglait les constitutions des corps de métiers ne suffisait pas toujours à empêcher les querelles sanglantes. La plupart des corporations avaient leurs rues, leurs quartiers séparés: certains métiers, qui, comme ceux des orfèvres, des fourbisseurs et des changeurs, avaient à se mettre à l'abri du pillage, défendaient souvent leurs habitations et leurs magasins en fortifiant et en garnissant de tourelles crénelées les maisons qui formaient les extrémités de la rue ou du quartier. Aussitôt que le cri d'alarme se faisait entendre, on tendait les chaînes, on fermait les grilles, on élevait des barricades, et le métier menacé se trouvait en mesure de soutenir un véritable siège. Bien des villes du midi de la France et de l'Italie conservent encore de curieux vestiges de ces forteresses privées, témoins des luttes fratricides des artisans du XII· siècle.

Luttes de la commune contre ses anciens seigneurs.

Ce serait du reste, une grave erreur de croire que la charte dressée entre le seigneurs et ses anciens sujets mît fin en toute circonstance aux dissensions armées qui avaient trop souvent nous l'avons dit, accompagné la fondation de la commune. Le pacte d'assurance mutuelle qui unissait les bourgeois des villes était sans doute, une très efficace protection pour leurs vies et leurs biens, parce que l'agresseur d'un seul d'entre eux devenait l'ennemi de tous; mais vis-à-vis du seigneur dépossédé, la commune se trouva longtemps en état de défiance, sans cesse occupée à défendre les privilèges acquis et à en obtenir de nouveaux et disposée à recourir à la violence aussitôt que le moindre dissentiment éclatait. L'histoire des communes présente à chaque page le récit de ces querelles une occasion fréquente d'intervenir, et pour les communes, la cause éloignée, mais réelle, qui devait nécessairement amener la perte de cette liberté si chèrement acquise et si opiniâtrement défendue.

Part de la royauté.

Le système historique longtemps en faveur qui faisait de Louis-le-Gros le fondateur des communes, est relégué aujourd'hui au nombre des préjugés. L'exiguïté du domaine de la couronne, la faiblesse du pouvoir royal auraient rendu impossible l'exécution d'un aussi vaste plan : au reste comme nous l'avons dit parmi les communes, les unes existaient bien avant le XII· siècle, d'autres furent établies d'un commun accord entre les seigneurs et leurs sujets, sans aucune intervention du pouvoir souverain. Ce ne fut que dans le cas d'une guerre engagée entre les bourgeois et leurs seigneurs que le roi trouva occasion de s'interposer comme médiateur ou comme allié de l'un ou l'autre parti. Son intérêt il faut bien le reconnaître, semble l'avoir guidé plus qu'aucune autre considération dans le choix de ses alliances et l'histoire nous montre Louis-le-Gros combattant pour la commune d'Amiens en même temps qu'il détruisait celle de Laon par une guerre pleine d'horreurs : politique habile qui laissait les deux forces rivales s'affaiblir mutuellement au profit de la prépondérance royale.

Obligés par la force des choses de ménager la féodalité encore puissante, Louis VI et son successeur Louis-le-Jeune ne pouvaient se déclarer ouvertement en faveur de la révolution communale sans provoquer une ligue qui eut mis la couronne en péril ; mais il est probable, et les chroniques de l'abbé Suger, ministre et conseiller de ces princes, sont là pour le prouver, que leur préférence était pour les communes que leur isolement et leur impuissance à résister longtemps à leurs anciens seigneurs, devaient forcer tôt ou tard à recourir à l'intervention de la royauté. Ainsi le roi acquit sur elles, à la longue, des droits sans cesse augmentés, son contrôle s'exerça sur leurs affaires intérieures, et lorsqu'au XIII· siècle, l'autorité royale fut devenue prépondérante et souveraine, elle prit en main d'une manière effective l'administration des communes. De ce jour, l'unité française fut fondée.

Attitude du clergé.

Il est intéressant pour nous d'étudier en terminant ce chapitre, quelle fut l'attitude du clergé en face du mouvement communal. Nous avons vu l'Eglise luttant depuis le IV· siècle, d'abord contre le césarisme romain, puis contre la barbarie des conquérants germains, et enfin contre la tyrannie de la féodalité et prenant en toute circonstance la défense de l'opprimé et du malheureux. Aurait-elle donc la classe laborieuse à l'état d'esclavage où la tenait réduite le paganisme ; aurait-elle travaillé pendant huit siècles à son affranchissement pour l'abandonner tout-à-coup au moment même où elle allait réaliser ses espérances ? Evidemment non ! A la vérité, le mouvement communal qui portait atteinte aux droits et aux privilèges féodaux trouva de l'opposition dans l'opposition dans beaucoup de seigneurs tant ecclésiastiques que laïcs ; mais il serait injuste de faire retomber sur le clergé tout entier ce qui n'était le fait que de quelques-uns de ses membres que leur intérêt privé guidait plutot que leurs devoirs et qui agissaient comme souverains temporels, non comme dignitaires de l'Eglise.

Un consciencieux écrivain, M. J. J. Rapsaert, présente en ces termes, la même pensée : « Lorsqu'on sait, dit-il, qu'après la cessation de l'anarchie du moyen-âge, nous devons à l'Eglise la civilisation de nos mœurs, la tranquillité, l'abolition des vengeances privées, l'instruction publique, le rétablissement de l'agriculture, la renaissance des arts et le retour aux véritables principes de la religion, et que tous ces avantages n'ont pu devenir stables, ni se consolider que par l'établissement des communes ; il serait bien difficile de persuader à un homme sensé et impartial que le clergé eut formé le projet de s'opposer et presque seul, à cette institution, dans la vue d'empêcher la réalisation de tant d'avantages, par le seul motif d'intérêt pécuniaire. »

Sans aucun doute, le clergé dut blamer sévèrement, combattre même de tout son pouvoir les moyens violents que les bourgeois employaient trop souvent pour arriver à leurs fins, et l'histoire nous montre qu'il ne manqua pas à ce devoir ; mais nous voyons aussi que, dans certains cas où les communes exerçaient une défense légitime contre d'injustes agresseurs, les évêques n'hésitaient pas à se mettre à la tête de leurs milices et à les animer à la résistance. En 1066, lorsque les bourgeois du Mans tentèrent pour la première fois de s'ériger en commune, ce fut l'évêque lui-même qui, à la tête de son clergé, avec les croix et les bannières des paroisses les conduisit à l'attaque du château de Sillé. De même à Amiens en 1113, tandis que les troupes royales secondaient l'attaque des bourgeois contre la tour de Castillon, refuge du cruel Thomas de Marle, l'évêque Geoffroy, que l'Eglise a placé depuis au rang des saints, « pour mieux exciter les combattants à faire leur devoir promettait le royaume des cieux à ceux qui périraient les armes à la main. »

Cette intervention du clergé, aidant en plusieurs circonstances les premiers efforts de l'émancipation des communes, n'a rien qui doive nous surprendre si nous nous souvenons des liens intimes qui unissent le mouvement communal à ses débuts et les associations établies par les conciles pour le maintien de la Paix et de la Trêve de Dieu. Il y a, comme le montre M. Sémichon, une coïncidence remarquable de temps et de lieu, et une analogie frappante entre les noms mêmes par lesquels sont désignés les principaux chefs des associations de la paix et ceux des communes. M. Aug. Thierry fait la même remarque, surtout en ce qui concerne le nord de la France. « La commune, à son origine, dit dit aussi M. Bouthors, fut la conséquence du principe qui avait fait proclamer la Paix de Dieu : pacifier la société, faire cesser les rivalités des sujets et des seigneurs, mettre un terme aux vengeances privées, aux jalousies des corps de métiers soumettre l'esprit de faction au contrôle d'une police centrale et au cours régulier de la justice. En cela, on ne peut nier qu'elles ne soient rencontrées avec les associations religieuses qui, peu avant, s'étaient formées pour la paix.

Conclusion.

Ainsi, à la fin du XII· siècle, l'Eglise a rempli la grande mission sociale que j'indiquais au début du second chapitre de cette Etude. Elle a reconstitué, après huit siècles d'efforts, la classe moyenne que le paganisme avait réduit à néant ; elle a rendu à l'artisan une place dans la société. Il n'est plus esclave, il n'est plus serf, il est libre, libre de sa personne et de son travail. La classe laborieuse est devenue par l'association une puissance avec laquelle la féodalité doit compter, une force dont la royauté recherche l'alliance.

La classe moyenne est donc bien comme je le disais en commençant, la fille de l'Eglise. Elle lui doit sa liberté : elle lui doit sa richesse, puisque c'est l'Eglise qui a réhabilité le travail et anobli le travailleur ; elle lui doit enfin son influence sociale pendant le moyen-âge, influence qui fut le point de départ et la cause première de sa prépondérance dans notre société moderne.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(A suivre)

MARIE-ANTOINETTE

et la tête de Mme de Lamballe

Est-il vrai qu'on ait fait embrasser à la reine Marie-Antoinette, dans sa prison du Temple, la tête sanglante de la princesse de Lamballe ?

La réponse à cette question se trouve dans un beau livre : *Madame de Lamballe*, que vient de publier M. Georges Bertin. Ce que j'aime en lui, c'est le vrai sans historique, la passion de la vérité, la conscience dans la production des documents réunis pour la complète édification du lecteur.

M. Bertin est un documentaire par excellence ; il se défie des apparences comme de ses propres sympathies, il reconnaît qu'un siècle n'a rien diminué des passions qui rendent la recherche de la vérité si difficile, si délicate, quand il s'agit des actes qu'on croirait les plus faciles à constater. Le grand jour de la rue n'est souvent pas plus clair que l'obscurité du cabinet quand il s'agit d'évoquer les témoins de la première heure. Ainsi en est-il des détails monstrueux pour ce qu'on appellera les *massacres*.

Le lendemain, 3 septembre, nous apprîmes qu'il y avait du bruit aux prisons. Peu après, nous entendîmes parler du massacre de quelques personnes de la cour ; enfin, sur les une heure, on nous annonça la mort de la princesse de Lamballe dont on apportait, disait-on, la tête, pour la faire baiser à Marie-Antoinette, et les traîner ensuite toutes deux par les rues de Paris.

Au nom du conseil du Temple, j'écrivis tant au Conseil général de la Commune qu'au président du Corps législatif, pour leur faire part du danger qui menaçait les otages confiés à notre garde. Nous demandions à chacun l'envoi de six commissaires pris dans leur sein parmi ceux qui jouissaient le plus de la faveur publique, leur réitérant, quoi qu'il arrivât, un entier dévouement à notre devoir.

Cependant un cavalier d'ordonnance, envoyé à la découverte, annonce qu'une foule immense se porte sur le Temple avec la tête de la princesse de Lamballe ; que l'on traîne son corps ; qu'on demande Marie-Antoinette, et qu'avant cinq minutes ils seront au Temple.

Deux commissaires sont à l'instant envoyés au-devant pour reconnaître leurs dispositions et fraterniser avec eux en apparence, si les circonstances le commandaient. Ils devaient surtout se saisir du porte-tête, persuadés, en le dirigeant selon nos vœux, qu'il servirait de guide à la foule qui, par ce moyen, serait plus facile à contenir.

Deux autres commissaires sont chargés de se répandre aux environs et de faire sentir à ceux qui paraissaient les plus échauffés que jamais Paris ne se laverait d'un crime aussi atroce qu'inutile s'il venait à se commettre, etc. Plusieurs bons citoyens se joignent à eux, en nous promettant d'employer tous leurs efforts pour ramener à la raison les plus obstinés.

Le bruit augmente et avec lui les embarras. Le chef de légion de service demande nos ordres, ajoutant qu'il avait quatre cents hommes bien armés, desquels il répondait, mais qu'il ne prendra rien sur lui. Nous lui dîmes que notre intention était de n'employer la force que dans le dernier degré de la défense naturelle, que notre devoir nous ordonnait d'abord de faire usage de la persuasion, qu'il eût soin en conséquence de veiller à la sûreté des armes, etc. Il fit ses dispositions en conséquence.

La foule était déjà prodigieuse dans la rue ; nous faisons ouvrir les deux battants de la grande porte, afin que les personnes qui étaient en dehors prissent des sentiments de douceur, en voyant nos intentions pacifiques. Une partie de la garde nationale rangée en haie, sans armes, depuis la porte extérieure jusqu'à la seconde porte, les confirma dans cette opinion. Cependant toutes les armes, postes et avenues étaient bien gardés crainte de surprise.

On entend ces cris tumultueux et prolongés : *Les voici !*

Une ceinture tricolore attachée à la hâte au devant de la porte, sur la rue, est le seul rempart que le magistrat veut opposer a ce torrent que rien ne semble pouvoir contenir. Une chaise est placée derrière ; j'y monte ; j'attends ; arrive la cohorte sanglante.

A l'aspect du signe révéré, ces cœurs gros de sang et de vin, semblent déposer la fureur homicide pour faire place au respect national. Chacun emploie ce qu'il a de force pour empêcher la violation de la barrière sacrée. La toucher leur semblerait un crime... Ils veulent paraître, ils se croyent vertueux ; tant l'opinion, qui est la morale publique, a d'empire celui-même qui, tout en l'outrageant, lui rend un éclatant hommage !

Deux individus traînaient par les jambes un corps nu, sans tête, le dos contre la terre et le ventre ouvert jusqu'à la poitrine. On fait halte devant la tribune chancelante, au pied de laquelle ce cadavre est étalé avec appareil, et les membres arrangés avec une espèce d'art, et surtout un sang-froid qui laisse un vaste champ aux méditations du sage.

A ma droite, au bout d'une pique, était une tête qui souvent touchait mon visage par les mouvements que faisait le porteur en gesticulant. A ma gauche, un autre, plus horrible, tenait d'une main les entrailles de la victime appliquées sur mon sein, et de l'autre un grand couteau.

Par derrière eux, un grand charbonnier tenait suspendu à une pique, au-dessus de mon front, un lambeau de chemise trempé de sang et de fange.

Le bras droit étendu depuis leur arrivée, sans faire aucun signe ni mouvement, j'attendais le silence ; je l'obtins.

Je leur dis que des magistrats choisis par eux étaient chargés par l'Assemblée nationale d'un dépôt dont ils lui devaient compte, ainsi qu'à la France entière, et qu'ils avaient juré de le remettre tel qu'ils l'avaient reçu ; qu'en vain on nous avait dit qu'ils en voulaient aux détenus, afin de leur opposer la force des armes ; que cette mesure avait été rejetée avec horreur, persuadés comme nous l'étions, qu'il suffisait à des Français de leur faire entendre le langage de la justice pour en être écouté. Je leur fis sentir combien il serait impolitique de se priver d'otages si précieux au moment où l'ennemi était maître de nos frontières. D'un autre côté, ne serait-ce pas démontrer leur innocence que de ne pas oser les juger ? Combien, ajoutai-je, il est plus digne d'un grand peuple de frapper sur l'échafaud un roi coupable de trahison ! cet exemple salutaire, en portant un juste effroi dans l'âme des tyrans, imprimera dans celle des peuples un respect religieux pour notre nation, etc. Je terminai en les invitants à se prémunir contre les conseils de quelques méchants qui voudraient porter les Parisiens à des excès, afin de les calomnier ensuite dans l'esprit de leurs frères des départements, et, pour leur témoigner la confiance du conseil en leur sagesse, je leur dis qu'il avait arrêté que six d'entre eux seraient admis à faire le tour du jardin, les commissaires à leur tête.

La barrière est à l'instant soulevée et ils entrèrent, avec les dépouilles, environ une douzaine, que nous conduisîmes avec assez d'obéissance jusqu'auprès de la Tour, mais les ouvriers s'étant mêlés à eux, il fut plus difficile de les contenir. Quelques voix ayant demandé que Marie-Antoinette se mît à la croisée, d'autres dirent qu'il fallait monter, si elle ne se montrait pas, et lui faire baiser la tête.

Nous nous jetâmes au-devant de ces forcenés, les assurant qu'ils n'exécuteraient leurs affreux projets qu'après avoir passé sur le corps de leurs magistrats. Un de ces malheureux dit que je tenais le parti du tyran, et vint sur moi avec sa pique et avec tant de fureur que j'eusse infailliblement tombé sous ses coups, si j'eusse montré de la faiblesse et si un citoyen ne s'était jeté au-devant de lui, en lui représentant qu'à ma place il serait forcé d'agir comme moi. Mon air calme lui en imposa, et en sortant, il fut le premier à m'embrasser, en disant quej'étais un luron.

Cependant deux commissaires s'étaient jetés au-devant du premier guichet de la Tour pour en défendre l'approche avec le courage du dévouement. Voyant alors qu'ils ne pouvaient rien obtenir de nous, ils firent des imprécations horribles, les termes les plus obscènes et les plus dégoûtants furent vomis avec des hurlements affreux ; c'était le dernier soupir de la fureur, nous le laissâmes s'exhaler. Mais craignant enfin que la scène n'amenât un dénouement digne des acteurs, je pris le parti de les haranguer encore. Mais que dire et quel chemin conduit à ces cœurs dégradés ? J'appelle leur attention par des gestes ; ils regardent et écoutent. Je loue leur courage, leurs exploits, j'en fais des héros. Puis les voyant s'adoucir, je mêle par degrés le reproche à la louange. Je leur dis que les dépouilles qu'ils portaient étaient la propriété de tous. « De quel droit, ajoutai-je, prétendez-vous seuls jouir de votre conquête ? N'appartient-elle pas à tout Paris ? Et devez-vous le priver du plaisir de partager votre triomphe ? La nuit bientôt s'avance, hâtez-vous donc de quitter cette enceinte trop resserrée pour votre gloire. C'est au Palais-Royal, c'est au Jardin des Tuileries, où tant de fois a été foulée aux pieds la souveraineté du peuple, que vous devez planter ce trophée, comme un monument éternel de la victoire que vous venez de remporter. »

Des cris : *Au Palais-Royal !* m'annoncent que la ridicule harangue était goûtée. Ils sortent et nous remplissent de sang et vin par les plus horribles embrassades.

Cependant l'Assemblée législative envoie les six commissaires que nous lui avions demandés. Ils apprennent avec plaisir la fausseté des bruits déjà répandus et nous témoignent, au nom du Corps législatif, leur satisfaction de la conduite que nous avions tenue.

A peine les commissaires étaient sortis, que le maire Pétion arrive. Il paraissait désespéré de ce que nous avions laissé baiser la tête de la Lamballe à Marie-Antoinette. Jamais des magistrats, disait-il, n'auraient dû souffrir une pareille horreur. Il fut charmé d'apprendre, non seulement que personne n'était entré dans la Tour, mais encore que les commissaires qui étaient près des détenus n'avaient pas même souffert qu'ils approchassent des croisées pour savoir d'où provenait le bruit qu'on entendait dans le jardin ; il les avaient fait tout de suite passer dans une autre pièce sur le derrière.

Le commandant général Santerre y vint aussi...

C'est un membre de la Commune qui vient de parler, et son témoignage est d'autant moins suspect que la Commune de Paris engagea, quelques jours après toutes les communes de France à suivre l'exemple de ces égorgeurs.

Les faits ne sont que trop connus : ils émeuvent cependant comme si on n'en avait jamais entendu parler. C'est qu'aucune analyse ne saurait les rendre comme le témoignage d'un de leurs acteurs ; rien n'est plus coloré, plus saisissant. Aussi, je félicite M. Bertin d'être, avant tout, un documentaire. Je préfère son excellent facsimile héliographique du portrait du musée de Versailles au dessin du meilleur artiste. Son choix de preuves permet également de juger la pauvre princesse de Lamballe ; elle avait besoin de cette horrible fin pour rester ce qu'on appelle une figure intéressante.

Non qu'elle justifie les insinuations soulevées par son rôle de favorite. On l'avait si mal mariée que ses premières infortunes suffisent à expliquer la sympathie de la reine. D'ailleurs, la partie heureuse de sa vie ne montre en elle qu'un personnage ordinaire. Ce qui en fait réellement une héroïne, c'est le coutelas des bouchers de septembre, et surtout, disons-le bien, le dévouement réfléchi avec lequel elle quitta les émigrés d'Aix-la-Chapelle pour venir partager le sort d'une reine déjà prisonnière aux Tuileries.

Ce ne fut pas une généreuse imprudence ; ses hésitations montrent qu'elle craignait tout ; elles lui font mille fois plus d'horreur qu'un subit élan.

Elle savait marcher à la mort, et son héroïsme se maintint jusqu'à la mutilation dernière ; — il n'en est point d'aussi grand sur les champs de bataille.

L-Y.

Situation Météorologique.— Roubaix, 16 juin. — Hauteur barométrique, 760 m/m (baisse) ; température, 7 heures du matin, 13 degrés au-dessus de zéro ; 1 h. de l'après-midi, 19 degrés 5 h. soir, 17 degrés au dessus de zéro.

Paris, 16 juin.— La situation est troublée sur le continent que couvre une zône de pressions faibles au sein de laquelle se montrent plusieurs centres de depression. L'un d'eux est situé au Nord-Est de l'Allemagne : il amène dans ces régions des pluies et des orages ; l'autre, dont le centre est vers Charleville, occasionne des vents furieux de Nord-Est sur nos côtes de la Manche. L'aire des fortes pressions remonte vers le Nord. Des pluies abondantes sont tombées sur les Pays-Bas, sur la côte Sud de la Baltique et en Autriche. Des orages sont en outre signalés en Algérie et dans l'Ouest de l'Allemagne.

La température a monté sur la France et sur le nord de la Russie; elle baisse en Belgique. Le thermomètre marquait ce matin 8 degrés à Bodo, 10 à Bruxelles, 14 à Paris, 20 à Perpignan et 23 à La Calle.

En France, le ciel va rester nuageux et des pluies sont encore probables, avec une température un peu basse. Hier, à Paris, temps couvert et quelques pluies.

Température : maxima 19 degrés 8 ; minima 12 degrés 1.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Régates Internationales. — Nous apprenons que le club nautique *Trois-Etoiles*, a déjà reçu de nombreuses adhésions pour ses régates du 15 juillet; plusieurs sociétés belges se sont fait inscrire.

Une enquête de commodo aura lieu, du 12 au 28 juin, à la Mairie au sujet de la pétition en date du 7 mai 1888 par laquelle M. Droulers-Prouvost demande l'autorisation de couvrir sur 20 mètres de longueur, par une voûte en maçonnerie, la partie du cours d'eau dit « Le Trichon » qui traverse sa propriété sise au confluent du Trichon et de l'Espierre à Roubaix.

Pendant ce temps les pièces du projet seront déposées au secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

M. Milo de Meyer.— Aujourd'hui dimanche, à midi et demie, nous verrons peut-être sur la Grande-Place un spectacle curieux. Voici la chose :

Jeudi, M. Milo de Meyer a suggéré à cinq de ses sujets de se rendre, malgré eux, à la dite place et de s'y tenir, en faisant le salut militaire jusqu'à ce qu'il vienne les délivrer.

Cette suggestion à échéance a excité la curiosité des spectateurs qui avaient été fort intéressés par les autres expériences de la séance. Citons-en quelques-unes qui n'ont pas trouvé place dans notre précédent compte-rendu. M. Milo de Meyer persuade, par exemple, à un sujet qu'il est sonneur de cloches. Après quelques instants de lutte, le sujet se met à tirer les cordes imaginaires d'une cloche non moins imaginaire et continue infatigablement ces exercices jusqu'à ce qu'il plaise au magnétiseur de l'arrêter.

Un autre est transformé en chanteur. Il s'avance sur le devant de la scène, salue par trois fois le public et chante le plus comiquement du monde un air de la *Favorite*.

Voici un cordonnier et un tailleur qui se mettent résolument à l'œuvre.

L'un enfonce des pointes et tire le ligneul, l'autre, les jambes croisées, selon le terme réglementaire, semble couper et coudre.

L'opérateur suggère à un sujet qu'il est *la fille* du tailleur et qu'il s'appelle *Joséphine*. Un autre devient le fils du cordonnier. On marie les deux jeunes gens. La noce se met en marche bras dessus bras dessous, précédée d'un ménétrier improvisé qui râcle un violon imaginaire.

L'orchestre joue en sourdine.

Soudain, la noce s'arrête. Le ménétrier monte sur une chaise et les danses commencent.

Cette scène est d'un comique irrésistible. Elle a égayé les spectateurs. Très curieuses aussi les expériences d'extase. Un sujet en catalepsie est étendu par terre.

Le magnétiseur fait croire aux autres que cet homme est mort et leur suggère une grande douleur. Ceux-ci s'agenouillent auprès du moribond. Ceux-là restent debout, frappés de stupeur, d'autres pleurent abondamment.

Pour certaines expériences, M. Milo de Meyer prend huit et même dix sujets.

Tantôt il les transforme tous en clowns grimaçants et gambadants, tantôt il les frappe d'une contracture générale, etc.

Mais nous n'en finirions pas si nous voulions tout relater.

Lundi soir, comme nous l'avons dit, M. Milo de Meyer donnera à l'Hippodrome une dernière représentation.

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 18 juin, à 8 h. du soir. — Piles. — Accumulateurs. — Electrolyse.

Cours de chimie, jeudi 21 juin, à 8 h. du soir — Métallurgie. — Fer. — Fontes. — Acier. — Sels de fer. — Nickel et cobalt.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,55.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

Bondues — *Bris de clôture.* — Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Tourcoing contre les nommés Oriéclyck Charles, tisserand, âgé de 19 ans et Tyssens François, âgé de 22 ans, ouvrier de ferme, qui ont brisé la porte du sieur Auguste Sin, maçon, âgé de 50 ans.

Marcq-en-Barœul. — Une rixe a éclaté, hier, dans un cabaret du hameau de Rouge-Barre, entre les nommés Casin, ouvrier de ferme, Debacker, âgé de 33 ans et Balinchain, ouvrier de ferme, âgé de 17 ans, Casin a eu, au cours de la lutte, la jambe cassée.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMÉES A BON MARCHÉ. — AVIS GRATUIT

dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.